



Prochaine expiration du carte de séjour

Par **davidzito** , le **26/09/2008** à **16:29**

Bonjour,

Je suis étudiant étranger qui à la fin de ce mois finit ses études en France. Mon titre de séjour va bientôt finir (premiers jours d'octobre). Dans une préfecture une personne m'a dit le mois de juin qu'une personne peut rester dans le pays plus d'un mois après l'expiration du titre de séjour. Mais dans la même préfecture aujourd'hui j'ai appelé pour confirmer ça et la personne m'a répondu que cela n'est pas possible, et avec un tonalité menaçant "on va vous faire arrêter si vous restez plus".

Mon doute est: combien du temps est-il possible avoir pour quitter le pays lors de l'échéance du titre de séjour? Je vous remercie par avance de votre réponse.

Par **jeetendra** , le **26/09/2008** à **17:04**

bonjour, la préfecture à raison il n'y a pas de délai pour rester après l'expiration d'un titre de séjour, cordialement

Par **davidzito** , le **27/09/2008** à **00:00**

Merci de votre réponse, est que vous savez dans quel loi je pourrais trouver l'article concernant ce sujet. Je vous remercierai énormément. C'est très important pour moi de savoir car mon billet d'avion est pris pour seulement quelques jours après cette expiration. Bonne

soirée.

Par **Phenix0306**, le **07/10/2008** à **22:26**

Bonjour

Si vous n'etes pas algérien et si votre diplome est au moins un master alors vous pouvez et vous devez (si vous voulez restez) demander le plus rapidement possible une autorisation de séjour de six mois. vous avez le droit de l'avoir depuis la loi de sarkozy 2006. c pour permettre aux jeunes de diplômés de chercher du travail. je te confirme cette loi existe.

Voila, bon courage